

L'an deux mille vingt-deux, le lundi cinq du mois de décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GILDAS-DES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Saint-Gildas-des-Bois, sous la Présidence de Monsieur Jean-François LEGRAND, Maire.

**Date de convocation : 21/11/2022**

**Date d'affichage : 21/11/2022**

**Nombre de Conseillers en exercice : 27**

**Nombre de votants : 27**

**Présents :** M. J-F. LEGRAND, Mme D. FRASLIN, M. J-P. BONOUVRIER, Mme O. DEPIROU, M. B. LELIEVRE, Mme P. ROY, M. F. ROUSSEAU, Mme C. ROLAND, M. L. FAVREAU, M. Y. DENIGO, M. P. BIDON, M. L. PLAUD, Mme L. FAUCHER, M. H. BLANDIN, Mme C. MAHE, M. T. DANIEL, Mme S. PLAUD, Mme S. LE MAGUERESSE, Mme A. MICHAUD, Mme F. ALLAIN, M. M. POULARD, M. M. GUENO, Mme G. JOSSE, Mme HOUIS Claire formant la majorité des membres en exercice.

**Absent :** M. J. BLANCHARD (pouvoir à Mme D. FRASLIN), M. A. BOMPE (pouvoir à M. T. DANIEL) Mme E. POTTIER-CLEMENT (pouvoir à Mme A. MICHAUD),

---

## **N°2022.VIII.09- TARIFICATION POUR LES REPAS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE.**

### **RAPPEL :**

La commission affaires scolaires s'est réunie le 07 novembre afin d'étudier la tarification pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire.

Depuis 4 ans, aucune augmentation n'a été établie. En 2018, les tarifs avaient été augmentés de 1 %.

### **CONTEXTE :**

Notre prestataire CONVIVIO pour la restauration scolaire fait face à un contexte d'inflation inédit avec une explosion des prix alimentaires et des prix des matières premières.

Cette inflation se retrouve dans le cours des matières premières, mais se répercute également sur les coûts de production (énergie), les coûts des emballages, les coûts logistiques, les coûts salariaux et les coûts des fluides.

Cette explosion des coûts, par nature imprévisible, nous amène à réfléchir sur les tarifs appliqués en restauration et en accueil périscolaire.

### **PROPOSITION :**

M. le Maire, sur proposition de la commission affaires scolaires, décide une augmentation de 0.20 €, soit environ 5.97 %, ce qui représente pour :

➤ **La restauration scolaire :**

Désignation	Tarif actuel	Tarif 2023
REPAS MATERNEL	3.35 €	3.55 €
REPAS PRIMAIRE	3.50 €	3.70 €
PAI	1.00 €	1.20 €
REPAS ADULTE	4.74 €	5.00 €

➤ **L'accueil périscolaire :**

Quotients	Tarif actuel	Tarif 2023
<350	0.68 €	0.72 €
351<QF<550	0.80 €	0.85 €
551<QF<750	0.98 €	1.04 €
751<QF<1000	1.08 €	1.14 €
1001<QF<1500	1.23 €	1.30 €
>1500	1.38 €	1.46 €

Il est également demandé, au conseil municipal, de se prononcer sur les modalités d'inscription et d'annulation au portail « famille », à savoir :

- Inscription avant le mardi 14 h pour le jeudi et vendredi,
- Inscription avant le vendredi 14 h pour le lundi et mardi,
- Pénalités financières en cas de non-respect des délais : 5 € pour la restauration scolaire et une heure au tarif maximum (1.46 € x 2 = 2.92 €) pour le périscolaire.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **VALIDE** les tarifs 2023 pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire

Et par 22 voix POUR et 5 CONTRE :

- **VALIDE** les modalités d'inscription et d'annulation au portail « famille » tel que présenté ci-dessus.

**FAIT ET DELIBÉRÉ LE 5 DECEMBRE 2022.**

Le Maire,  
Jean-François LEGRAND.



Le Secrétaire de séance,  
Catherine ROLAND.